

Thème : La Loi de finances 2026

Date : Mardi 24 mars de 14h à 16h

Lieu : Visio

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Avoir une connaissance approfondie et pratique de l'ensemble des mesures et réformes découlant de la Loi de finances et de l'actualité fiscale intervenues récemment
- Mettre en place des schémas fiscaux sécurisés qui tiennent compte de l'ensemble des mesures précitées
- Maîtriser les dernières réformes fiscales
- Limiter et anticiper les risques de redressements fiscaux

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Les particuliers
Le patrimoine immobilier
Les entreprises
Les groupes sociétés & transmission
Les impôts locaux

➤ Moyens pédagogiques : supports pédagogiques + cas pratiques

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Benoît GAVET, Avocat spécialiste en Droit Fiscal inscrit au Barreau de LA ROCHE-SUR-YON

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ les deux heures de formation (hors abonnement) - 65€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Avocats « jeune Barreau » : 80€ les deux heures de formation (hors abonnement) - 65€ si inscription au moins 4 jours avant la formation
Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.